

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Sud

Titre du mandat

Mise en sécurité du bassin aval de la fontaine de la place Coquillon

Mandant-e-s

Alexandre Wicki

Commentaires

Le bassin aval de la fontaine affleure le sol, sans bordure ni protection d'aucune sorte, au milieu d'un cheminement piéton très fréquenté. Sa profondeur suffit à noyer un enfant en bas âge : à l'automne 2025, un enfant de deux ans y est tombé la tête la première et n'a dû son salut qu'à l'intervention immédiate d'un passant. Rien n'a changé depuis. Je fréquente la place presque chaque semaine, en fauteuil roulant ; le danger vaut aussi pour les poussettes et les personnes âgées.

Je demande la suppression de ce risque, par la solution technique que les services de la Ville jugeront la plus appropriée.

La fontaine étant une œuvre offerte à la Ville par la papeterie de Serrières, il n'est en aucun cas demandé de la faire disparaître : le Service de la culture devrait être associé à la définition de la solution.

À titre de simples suggestions, si une intervention plus large était envisagée : une touche de couleur pourrait être apportée aux surfaces bétonnées, quelques plantations pourraient prendre place dans un ou deux bassins, un éclairage discret pourrait être installé au sol à l'emplacement comblé, et la plantation anticipée d'un second arbre pourrait être étudiée — la place n'en compte qu'un, seule ombre végétale, et tout arbre urbain a une durée de vie limitée.

Date et lieu

Neuchâtel, le 16 septembre 2026